

KENYA



Assistants de langue française

Fiche-destination 2024-2025

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

Nombre de postes offerts	2 postes sont proposés chaque année
Critères d'éligibilité spécifiques au Kenya	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour cette destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être de nationalité française ; • Être âgé de 20 à 30 ans au moment du dépôt de la candidature ; • Justifier d'un niveau B1 minimum en anglais ; • Avoir effectué sa scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français en France ; • Avoir validé au minimum, au moment du dépôt du dossier, au minimum un M1 dans l'une des disciplines suivantes: LLCE, LEA (anglais), FLE, Sciences du langage, linguistique. <p>Les candidats étudiants seront prioritaires. Cependant, les candidats non étudiants mais titulaires d'un diplôme d'un établissement supérieur français obtenu en 2022 ou 2023 sont acceptés. Ces candidats doivent se référer à la procédure indiquée dans la rubrique '3. Vous n'êtes plus étudiant(e) et n'êtes plus en contact avec vos professeurs' du site internet de France Éducation international.</p>
Villes ou régions d'affectation	Nairobi
Établissements	Technical University of Kenya (TUK) et/ou autre université
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2024.</p> <p>Contrat Début novembre 2024 à fin mai 2025</p>



Temps de travail et de congés	Entre 12 et 16 heures par semaine. Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération et aides	Rémunération Environ 80.000 Shillings kényans net (environ 615 euros) Installation Les frais de logement, de voyage et de nourriture sont à la charge de l'assistant. L'assistant pourra être accueilli à l'aéroport.
Statut de l'assistant	L'assistant aura un statut étudiant.
Permis de travail et visa	Type de visa : visa tourisme pour l'arrivée (à la charge de l'assistant) puis visa étudiant délivré avec le soutien de la TU-K (les délais peuvent être longs)
Couverture sociale	Une assurance médicale est prise en charge par les régimes locaux et couvre l'assistant du premier au dernier jour du contrat hors hospitalisation (Délais de traitement important). Il est très fortement recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile, une assurance prévoyant le rapatriement et une mutuelle couvrant les frais d'hospitalisation.
Formation	France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne , gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEI+.
Liens utiles	Ambassade de France au Kenya : https://ke.ambafrance.org/-Cooperation-linguistique- The Technical University of Kenya : http://tukenya.ac.ke/ Réseaux sociaux : 
Reconnaissance de l'expérience	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.
Renouvellement de contrat	La priorité est accordée aux nouveaux candidats.
Témoignages	De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international .

Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches destinations ou sur le Robot conversationnel ne seront pas prioritaires.